



Fideliance

SAUVEGARDE DE L'ADOLESCENCE

Association régie par la loi de 1901

3 rue Coq Héron
75001 - PARIS

Siret : 784 244 162 00086

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2025

Juris Consultants – Société de Commissariat aux Comptes

3 avenue du Général de Gaulle – 91090 LISSES – Tél. : +33 (0)1 60 89 87 50 – Mail : contact-ae@crowe-fideliance.fr

Société inscrite auprès de la compagnie Régionale de Paris.

SASU au capital de 80 000 € - 323 858 621 RCS Evry – SIRET 323 858 621 00028 – APE 6920Z

TVA INTRACOMMUNAUTAIRE FR13 323 858 621

Fideliance est un membre indépendant de Crowe Global. Chaque cabinet membre est une entité commerciale indépendante.

A l'Assemblée Générale des Membres de l'Association,

OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale Ordinaire, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'Association SAUVEGARDE DE L'ADOLESCENCE relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'Association à la fin de cet exercice.

FONDEMENT DE L'OPINION

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.

INCERTITUDE SIGNIFICATIVE LIEE A LA CONTINUITE D'EXPLOITATION

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur l'incertitude significative liée aux résultats déficitaires successifs et aux dépenses rejetées ayant conduit à des fonds propres disponibles négatifs de - 895 756 € (information en annexe - page 21).

OBSERVATION

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point exposé dans la note « 10 – Réforme du plan comptable ANC n°2022-06 changement de méthode à compter du 01 janvier 2025 » de l'annexe des comptes annuels, relative à l'application du nouveau PCG, ANC n°2022-06 du 5 novembre 2022 et de plus particulièrement des impacts sur le traitement des charges exceptionnelles et des transferts de charges.

JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions des articles L. 821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, outre le point décrit dans la partie « Incertitude significative liée à la continuité d'exploitation, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués

Votre association gère les budgets de différents services, sous contrôle de différents financeurs. A ce titre, et afin de se conformer à la réglementation spécifique de ce secteur d'activité, une comptabilité analytique est tenue. Nos appréciations ne portent pas sur l'exactitude des comptes administratifs, transmis aux autorités de tarification, des différents services, mais sur les documents combinés de fin d'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Comme mentionné ci-dessus, la note « 10 – Réforme du plan comptable ANC n°2022-06 changement de méthode à compter du 01 janvier 2025 » de l'annexe expose le changement de méthode comptable survenu au cours de l'exercice résultant de la première application du règlement ANC 2022-06 du 5 novembre 2022 relatif au nouveau plan comptable. Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis, nous avons vérifié la correcte application du changement de réglementation comptable et de la présentation qui en est faite.

VERIFICATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents adressés à l'Assemblée Générale sur la situation financière et les comptes annuels.

RESPONSABILITES DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle

estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'Association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'Association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration du 14 avril 2026.

RESPONSABILITE DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES A L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre Association.

Une description plus détaillée de nos responsabilités de commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels figure dans l'annexe du présent rapport et en font partie intégrante.

Fait à Lisses, le 17 juin 2026

Le Commissaire aux comptes

JURIS CONSULTANTS

Membre de la Compagnie Régionale de Paris

Jonathan MARION

Associé

Signé par :

Jonathan MARION

ANNEXE : DESCRIPTION DETAILLEE DES RESPONSABILITES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

01-Bilan Actif des Associations et Fondations 2025

Dossier : ASA - SAUVEGARDE DE L'ADOLESCENCE - Périodes de : 01/2025 à 12/2025

ACTIF	Brut 2025	Amortissement 2025	Net 2025	Net 2024
Frais d'établissement(I)	32 418	16 652	15 766	
Actif immobilisé				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				5 926
Donations temporaires d'usufruit				
Concessions, brevets, licences, marques, procédés, log	13 804	7 856	5 948	4 431
Autres immobilisations incorporelles				
Immobilisations incorporelles en cours, avances et acc	41 182		41 182	
Immobilisations corporelles				
Terrain	1 000 000		1 000 000	1 000 000
Constructions	5 138 501	2 512 201	2 626 300	2 747 921
Installations techniques, matériel et outillage industri	38 328	34 088	4 240	6 462
Autres immobilisations corporelles	2 254 782	1 885 065	369 717	461 703
Immobilisations corporelles en cours,avances et acomptes				67 224
Biens reçus par leg ou donations destinés à être cédés				
Biens reçus par leg ou donations destinés à être cédés				
Immobilisations financières				
Participations	21 731		21 731	21 320
Créances rattachées à des participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	130 744		130 744	164 196
TOTAL II	8 639 073	4 439 210	4 199 863	4 479 183
Actif circulant				
Stocks et en cours				319
Créances				
Créances clients, usagers et comptes rattachés	779 657		779 657	1 101 404
Créances reçues par legs ou donations				
Autres créances	53 809		53 809	41 281
Charges constatées d'avance	92 786		92 786	
Valeurs mobilières de placement				
Instruments financiers à terme et jetons détenus				
Disponibilités	897 707		897 707	325 373
Charges constatées d'avance				122 532
TOTAL III	1 823 959		1 823 959	1 590 908
Frais d'émission des emprunts (IV)				
Primes de remboursement des emprunts (V)				
Ecart de conversion Actif (VI)				
TOTAL GENERAL (I + II+III+IV+V+VI)	10 495 450	4 455 863	6 039 588	6 070 091

02-Bilan Passif des Associations et Fondations 2025

Dossier : ASA - SAUVEGARDE DE L'ADOLESCENCE - Périodes de : 01/2025 à 12/2025

PASSIF	Exercice 2025	Exercice 2024
FONDS PROPRES / FONDS ASSOCIATIFS		
Fonds propres sans droit de reprise		
Fonds propres statutaires		
Fonds propres complémentaires	709 829	709 829
Fonds propres avec droit de reprise		
Fonds statutaires		
Fonds propres complémentaires		
Ecart de réévaluation		
Réserves		
<i>Réserves statutaires ou contractuelles</i>		
Réserves pour projet de l'entité	2 526 735	2 462 004
<i>dont réserves des activités sociales et médico-sociales sous gestion</i>	2 526 735	2 462 004
Autres réserves	317 122	317 122
Report à nouveau	-2 541 370	-1 967 376
<i>dont report à nouveau hors activités sociales et médico-sociales</i>	-1 785 278	-912 366
<i>dont report à nouveau des activités sociales et médico-sociales s/ gest</i>	-270 397	-637 775
<i>dont charges des activités SMS de prise en compte différée</i>	-485 695	-417 235
Résultat en attente d'affectation		
Excédent ou déficit de l'exercice	-84 877	-500 717
Situation nette (sous total)	927 440	1 020 862
Fonds propres consommables		
Subventions d'investissement	168 571	176 322
Provisions réglementées	432 693	432 693
TOTAL I	1 528 704	1 629 877
FONDS REPORTES ET DEDIES		
Fonds reportés liés aux legs ou donations		
Fonds dédiés	406 888	355 966
TOTAL II	406 888	355 966
PROVISIONS		
Provisions pour risques	516 509	377 363
Provisions pour charges	365 556	284 741
TOTAL III	882 065	662 104
DETTES		
Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs)		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits	2 016 665	2 233 860
Emprunts et dettes financières diverses	11 115	23 672
Instruments financiers à terme		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	316 470	307 165
Dettes des legs ou donations		
Dettes fiscales et sociales	848 811	788 569
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	23 000	
Autres dettes	5 870	68 878
Produits constatés d'avance		
TOTAL IV	3 221 931	3 422 144
Ecart de conversion Passif (V)		
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV + V)	6 039 588	6 070 091

03-04 Compte de Résultat des Associations et Fondations 2025

Dossier : ASA - SAUVEGARDE DE L'ADOLESCENCE - Périodes de : 01/2025 à 12/2025

COMPTE DE RESULTAT	Exercice 2025	Exercice 2024
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Cotisations	1392	2852
Ventes de biens et de services		
<i>Ventes de biens</i>		
Dont ventes de dons en nature		
<i>Ventes de prestation de service</i>	1 862 470	1 874 816
<i>Dont parrainages</i>	3600	21950
Produits de tiers financeurs		
<i>Concours publics et subventions d'exploitation</i>	5 729 934	5 722 837
Dont des activités sociales et médico-sociales sous gestion contr	5 540 658	5 444 838
Versements des fondateurs ou conso de la dot consommable		
<i>Ressources liées à la générosité du public</i>		
<i>Dons manuels</i>		
<i>Mécénats</i>		
Legs, donations et assurances-vie		
Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions	133 279	336 592
Produits des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles		
Utilisations des fonds dédiés	159 062	129 743
Autres produits	26 688	1 566
TOTAL I	7 912 825	8 068 405
CHARGES D'EXPLOITATION		
Achats de marchandises		
Variation de stock		
Achats de matières premières et autres approvisionnements		
Variation de stock		
Autres achats et charges externes	1 911 621	2 117 702
Aides financières		
Impôts, taxes et versements assimilés	474 846	527 751
Salaires	3 260 604	3 433 185
Cotisations sociales	1 426 137	1 516 246
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	328 416	479 664
Dotations aux provisions	288 701	196 157
Valeurs comptables des immobilisations incorporelles et corporelles cédées		
Report en fonds dédiés	209 984	159 062
Autres Charges	29 759	49 689
TOTAL II	7 930 067	8 479 457
1.RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)	-17 241	-411 052
PRODUITS FINANCIERS		
De participation		
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés	666	1 909
Reprises sur dépréciations et provisions		
Différences positives de change		
Produits des immobilisations financières cédées		
Produits nets sur cessions de VMP et d'instruments de trésorerie		
TOTAL III	666	1 909

COMPTE DE RESULTAT	Exercice 2025	Exercice 2024
CHARGES FINANCIERES		
Dotations aux amortissements, dépréciations et aux provisions		
Intérêts et charges assimilées	68 201	66 941
Différences négatives de change		
Valeurs comptables des immobilisations financières cédées		
Charges nettes sur cessions de VMP et d'instruments de trésorerie		
TOTAL IV	68 201	66 941
2.RESULTAT FINANCIER (III-IV)	-67 535	-65 032
3.RESULTAT COURANT avant impôts (I-II+III-IV)	-84 777	-476 084
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Produits exceptionnels		26 417
TOTAL V		26 417
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Charges exceptionnelles		51 000
TOTAL VI		51 000
4.RESULTAT EXCEPTIONNEL (V-VI)		-24 583
Participation des salariés aux résultats (VII)		
Impôts sur les bénéfices (VIII)	100	50
Total des produits (I+III+V)	7 913 491	8 096 731
Total des charges (II+IV+VI+VII+VIII)	7 998 368	8 597 448
EXCEDENT OU DEFICIT	-84 877	-500 717
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Dons en nature		
Prestations en nature		
Bénévolat	98 000	153 000
TOTAL	98 000	153 000
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Secours en nature		
Mise à disposition de biens et services		
Prestations		
Personnel bénévole	98 000	153 000
TOTAL	98 000	153 000

SAUVEGARDE DE L'ADOLESCENCE

ANNEXE

Au bilan, avant affectation de l'exercice clos le 31/12/2025 dont le total est de **6 039 588 €**, et au compte de résultat de l'exercice et présenté sous forme de liste, dont le total est de **7 998 368 €** dégageant un déficit de **84 877 €**.

L'exercice a une durée de douze mois, recouvrant la période du 1er janvier au 31 décembre 2025

SOMMAIRE

page

Préambule-Informations générales- faits marquants	6 à 10
Regles et methodes comptables	11 à 13
Etat de l'actif immobilisé	14
Etat des amortissements	15
Etat des provisions Reglementées	16
Etat des provisions pour Risque et Charges,et pour dépréciation	17
Etat des échéances des créances et dettes	18
Produits à recevoir-Charges à Payer	19
Ventilation du résultat	20
Suivi des fonds associatifs	21
Tableau de variation des fonds associatifs	22
Suivi des fonds dédiés	23

ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS 2025

PREAMULE

Les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2025 sont caractérisés par les données suivantes :

• Total du bilan :	6 039 588€
• Total des produits d'exploitation	7 912 825€
• Résultat comptable de l'exercice	- 84 877€

L'exercice comptable a eu une durée de 12 mois couvrant la période du 1^{er} janvier 2025 au 31 décembre 2025, l'exercice précédent clos le 31 décembre 2024 couvrirait également une période de 12 mois.

Les notes et tableaux ci-après font parties intégrantes des comptes annuels de l'Association arrêtés par le Conseil d'Administration de l'association en date du 14/04/2026.

L'annexe comporte les informations relatives aux postes du bilan et du compte de résultat. Les informations sont présentées dans l'annexe des comptes dans l'ordre selon lesquels les postes auxquels elles se rapportent sont présentés dans le bilan et le compte de résultat. Les informations présentées sont celles ayant une importance significative et qui sont nécessaires à l'obtention de l'image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de l'Association. Sauf indication contraire, les éléments des notes seront exprimés en Euros.

INFORMATIONS GENERALES

(Article 431-1 du règlement ANC n°2018-06)

1. Objet social de l'Association

La Sauvegarde de l'Adolescence est **une association d'action sociale et éducative** au service de la protection des enfants, des jeunes et des familles, et de l'insertion sociale et professionnelle des jeunes et des adultes. Créée en 1929, elle est reconnue d'utilité publique depuis 1934.

L'association a une mission de service public caractérisée par la délégation de certaines compétences du Département de Paris, de la Région Ile-de-France et de l'État.

2. Nature et périmètre des activités ou missions sociales réalisées

L'association intervient chaque année auprès de plus de **3000 enfants et adultes** qui ont besoin d'un accompagnement éducatif ou social, pour faire face à des difficultés familiales, éducatives, scolaires, sociales ou professionnelles.

Le public est constitué pour l'essentiel de Parisiens - habitant Paris, ou s'y trouvant sans domicile fixe- ou bien de **Franciliens**. L'association accueille également des mineurs en fugue dans la capitale d'où qu'ils viennent, au sein de Paris Ados Service qui prend en charge des jeunes (13-18 ans voire 21 ans sous certaines conditions), pour de courts séjours dans le cadre du dispositif parisien de l'accueil d'urgence.

La Sauvegarde de l'Adolescence intervient exclusivement dans Paris intra-muros et dispose de 6 implantations :

- Le siège dans le 1^{er} arrondissement et Paris Ados Service (éclaté sur 2 sites proches l'un de l'autre dans le 19^{ème} arrondissement).
- 3 antennes du service AED implantées dans les 12^{ème}, 13^{ème} et 15^{ème} arrondissement et sectorisées.

Les services de l'association

Les services de la Sauvegarde de l'adolescence

- Le service d'Aide Éducative à Domicile (AED)

Ce service accompagne des enfants et adolescents mineurs ainsi que leur famille, et quelques jeunes majeurs, pour prévenir ou réduire les risques qui peuvent peser sur leur santé physique ou morale, leur éducation, leur scolarité, leur insertion, tout en favorisant leur maintien dans la famille et leur réseau naturel d'appartenance.

Les 3 antennes sont implantées dans le 12^{ème} (Centre Druinot), le 13^{ème} (Centre Treize) et le 15^{ème} arrondissements (Centre Emile Zola) et couvrent 6 arrondissements.

- Le service Autonomie des jeunes majeurs avec hébergement

Ce service accompagne une vingtaine de jeunes majeurs, logés dans des studios répartis dans Paris, pour les soutenir dans leur projet et l'accès à une réelle autonomie. Cet accompagnement concerne la formation, l'emploi, ou même la poursuite des études. La coordination avec les acteurs locaux constitue un enjeu majeur pour permettre aux jeunes d'accéder à l'ensemble de leurs droits.

Le service est installé dans les locaux du siège.

- Le service Insertion Logement

Le dispositif d'Accompagnement Vers et Dans le Logement (AVDL) accompagne les ménages rencontrant un problème d'accès ou de maintien dans un logement, en raison de difficultés financières, sociales ou d'un cumul des deux. Il accompagne des jeunes adultes parisiens de moins de 30 ans, notamment dans le cadre du Droit Au Logement Opposable (DALO).

Il assure par ailleurs la gestion une dizaine de studios « de transition » mis à la disposition de jeunes Parisiens en difficulté, en les accompagnant sur le plan socio-éducatif, afin qu'ils soient en mesure de trouver une solution de logement durable.

Il organise des actions collectives d'aide à la recherche de logement pour plus d'une centaine de jeunes de moins de 26 ans chaque année.

Le service est installé dans les locaux du siège de l'association.

- Le service d'urgence pour mineurs (Paris Ados Service)

Le service accueille en urgence tout adolescent de 13 à 18 ans (voire de 18 à 21 ans en cas de Contrat jeune majeur), en rupture ou en errance dans Paris, par exemple à la suite d'un conflit familial sérieux, sur orientation des services de l'Aide Sociale à l'Enfance (ASE), éventuellement en attente d'une prise en charge par lesdits services.

Le service fonctionne toute l'année, 24 heures sur 24, 7 jours sur 7. Le service est implanté dans le 19^{ème} arrondissement sur 2 sites, l'un dédié à l'accueil de jour, l'autre à l'abri de nuit. Le service est labellisé Point Accueil et Écoute Jeunes (PAEJ).

- **Le Centre d'Initiatives pour l'Emploi des Jeunes (CIEJ)**

Le CIEJ est un véritable centre d'entraînement à la vie sociale et professionnelle pour les jeunes. En son sein, le **Pôle d'Insertion Sociale et Professionnelle (PISP)** accueille et accompagne des jeunes Parisiens de moins de 21 ans en demande de soutien pour leur orientation scolaire ou professionnelle, leur recherche d'emploi, leur projet de vie. Il exerce une action de prévention générale en prévenant le décrochage scolaire des collégiens et des lycéens. Il contribue ainsi à la prise d'autonomie des jeunes les plus démunis en les aidant dans leur parcours d'insertion sociale et professionnelle.

Le service est installé dans les locaux du siège.

- **Le service Insertion sociale et professionnelle des adultes - Tonus Emploi**

Le service accompagne des allocataires parisiens bénéficiaires du RSA, afin de les aider à résoudre leurs problèmes sociaux et de favoriser leur accès à l'emploi. Il intervient dans le cadre de la mise en œuvre de la politique d'insertion de la Ville de Paris, en coordination étroite avec les Espaces Parisiens pour l'Insertion (EPI), dans le cadre d'un marché public.

L'accompagnement des allocataires est assuré par une équipe de conseillers spécialisés selon un protocole qui articule suivi individuel et accompagnement collectif.

Le service est installé dans les locaux du siège.

- **Le service Formation**

Le service, labellisé Atelier de Pédagogie Personnalisée (APP) et certifié AFNOR, propose des ateliers collectifs de français, mathématiques, bureautique et des formations à destination de publics divers (jeunes adultes, salariés en reconversion...).

Il propose différents types de certifications (Cléa, Voltaire...).

Le service est installé dans les locaux du siège.

3. Moyens mis en œuvre

La Sauvegarde de l'Adolescence protège des enfants en danger ou en risque de danger, soutient des parents, accompagne des jeunes vers l'âge adulte et des adultes à la recherche d'une insertion sociale et professionnelle.

Pour accomplir ces missions, l'association poursuit des objectifs très divers :

- Restaurer la communication entre l'enfant ou l'adolescent en rupture -familiale, scolaire- et sa famille, son environnement.
- Favoriser et développer les situations de médiation, entre les jeunes et leur famille, mais aussi entre les jeunes ou les adultes et un service social, un bailleur, un lieu de stage ou un employeur potentiel.
- Soutenir les parents dans l'exercice de leurs responsabilités familiales.
- Aider les personnes, jeunes ou adultes, à se reconstruire après une série d'échecs, une rupture familiale ou professionnelle et à retrouver confiance en elles et une meilleure estime de soi.
- Aider les personnes à s'approprier et à vivre un projet, de logement, d'insertion dans un emploi, ou de retour en famille...
- Développer l'insertion professionnelle des jeunes et des adultes.
- Favoriser le lien des jeunes ou des adultes avec l'entreprise, par l'information, les rencontres, le parrainage.
- Développer les capacités sociales et les compétences professionnelles de base des personnes.
- Soutenir des parcours d'insertion et de réinsertion d'étape en étape.
- Rappeler les règles régissant les droits et devoirs de tout citoyen...

Les interventions des professionnels de La Sauvegarde auprès des enfants, des adolescents et des adultes sont réalisées dans le cadre de suivis individuels ou collectifs. Ils font appel en toute indépendance aux apports des sciences humaines, en particulier des sciences de l'éducation, dans l'appréciation des situations, l'élaboration et la conduite des projets.

Le développement de projets et la participation à des **réseaux professionnels** font partie intégrante des missions de l'association.

La Sauvegarde de l'Adolescence a développé également une expertise dans l'utilisation de l'informatique, pour introduire et former jeunes et adultes aux technologies de l'information et de la communication.

Pour mettre en œuvre toutes ces missions, 124 personnes représentant 83,65 ETP étaient salariées de l'association en 2025.

4. Contributions volontaires en nature

Les contributions volontaires en nature (non monétarisées) constituent des prestations assurées par les membres bénévoles de la gouvernance de l'association (Conseil d'administration...) dans le cadre de la loi de 1901, ainsi que celles assurées par des bénévoles du service RSA et du service AED.

Eu égard à leur volume significatif, leur évaluation est établie depuis 2020 pour la gouvernance et depuis 2024 pour les bénévoles extérieurs. Cette agrégation permet de cerner le poids économique global des activités tant monétaires que gratuites.

Le calcul intègre le temps mobilisé pour :

- La gouvernance de l'association.
- Des actions spécifiques menées par les administrateurs.
- L'intervention d'autres bénévoles dans les services opérationnels.

L'estimation globale des temps consacrés au titre du bénévolat en 2025 donne l'équivalent de l'emploi **de 0,74 personne à temps plein** (1,45 en 2024 et 1,1 en 2023).

En prenant comme référence le coût déclaré des trois personnes les mieux rétribuées pour les membres du CA et un smic horaire pour les bénévoles extérieurs (+55% pour charges sociales) cette valorisation est de **98k€** (153k€ en 2024 et 126 k€ en 2023). L'année 2024 était une année exceptionnelle durant laquelle les administrateurs ont du palier l'absence de direction générale, en 2025 l'arrivée du directeur général a permis un retour à la normale, avec néanmoins une baisse du nombre de jours de contribution à la fois des administrateurs et des bénévoles.

FAITS MARQUANTS

1. Faits marquants de l'exercice

2025 peut être caractérisée comme une année charnière, dans un contexte difficile depuis plusieurs années en raison de l'instabilité à la tête de l'association et des défaillances organisationnelles associées.

Les faits marquants :

- Le recrutement d'un nouveau Directeur général en janvier dont la mission a néanmoins pris fin au début du 2^{ème} trimestre, ce qui a conduit la gouvernance à prendre de nouveau le relais sur le pilotage opérationnel de l'association (à l'instar de ce qui s'était passé en 2024).
- La mise en place, avec l'accord de la tutelle, d'une direction générale de transition à partir du mois de juin qui a permis de soulager la gouvernance et d'assurer la gestion des affaires courantes.

- La poursuite des efforts engagés pour rééquilibrer les comptes de l'association en réduisant, dans un premier temps, les charges de structure.
- La sortie du dispositif de Réussite éducative au terme du marché conduisant l'association à mettre fin aux emplois correspondants (5 CDD et 3 CDI) et à engager ainsi une procédure de licenciement pour motif économique. Cette sortie est paradoxalement positive, l'action menée étant structurellement déficitaire.
- La relance du dialogue social autour des enjeux de redressement de l'association et de son projet associatif.
- L'évaluation des services Autonomie et AED, dans le cadre du nouveau cahier des charges de la Haute Autorité de Santé (HAS) réalisée au cours du premier trimestre 2025, qui a fortement mobilisé les équipes et des administrateurs à partir du dernier trimestre 2024 et qui a permis de mettre en lumière l'action de qualité menée par ses services et les points d'amélioration à travailler.
- L'organisation d'une Journée professionnelle fin 2025 avec l'ensemble des salariés et les administrateurs afin de réfléchir ensemble à la raison d'être de la Sauvegarde, à son avenir et ses projets en étant force de propositions pour la mise en œuvre d'actions concrètes à court et moyen termes.
- Le fort engagement des membres du Bureau de l'association pour élaborer un plan d'actions destiné à faire appel au mécénat et aux dons et plus généralement sur de nombreux projets visant à consolider et à diversifier l'action de la Sauvegarde et à lui assurer ainsi un avenir.
- Le lancement d'une nouvelle enquête interne fin 2025, confiée à un tiers impartial (avocat spécialisé) pour faire suite aux plaintes de salariés de Paris Ados Service concernant le management de la cheffe de service, par ailleurs absente pour maladie depuis le mois de juillet.

SAUVEGARDE DE L'ADOLESCENCE

REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre.
- Continuité de l'exploitation.
- Indépendance des écritures.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les comptes annuels au 31 décembre 2025 ont été établis conformément aux règles comptables françaises, en application du règlement ANC n°2014-03 relatif au plan comptable général, tel que modifié notamment par le règlement ANC n°2022-06 applicable aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2025.

Ils intègrent également les dispositions spécifiques :

- du règlement ANC n°2018-06 du 5 décembre 2018 réformant le règlement CRC 99-01, relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif ;
- du règlement ANC n°2019-04 du 8 novembre 2019 relatif aux activités sociales et médico-sociales gérées par des personnes morales de droit privé à but non lucratif.

La présentation des comptes annuels est conforme aux dispositions du règlement ANC n°2018-06 et du règlement ANC n°2019-04, ainsi qu'aux évolutions introduites par le règlement ANC n°2022-06, notamment en matière de présentation du compte de résultat, de suppression des transferts de charges et de clarification des informations en annexe.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

1 – Etat des fonds associatifs

Reprise du résultat des budgets sous contrôle :

Conformément à l'instruction comptable 87-67, applicable au secteur sanitaire et social, les résultats de l'année N-2, des budgets dits « sous contrôle », sont inscrits aux comptes de report à nouveau, subdivisés ainsi :

- 119 --- report à nouveau « Association »,
- 115 --- résultat sous contrôle des tiers financeurs

2 – Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations). Les amortissements pour dépréciations sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée prévue d'utilisation :

- | | |
|--|----------------------------|
| - Construction | 15 et 30 ans. |
| - Install aménagement des Constructions | 3 à 7 ans, 10,15 et 30 ans |
| - Installations techniques matériel et outillage | 3 à 7 ans et 10 ans |
| - Agencements et aménagements divers | 5 à 7,9,10,15 et 20 ans, |
| - Matériel informatique et matériel informatique | 1-3-5 ans, |
| - Mobilier de bureau | 3-5-7 ans, |

3 – Participations, aux titres immobilisés, valeurs mobilières de placement

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires.

Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée d'un montant de la différence.

4 – Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

5 – Congés payés

La provision de congés payés ne prend pas en compte les congés acquis au titre de l'ancienneté non pris au 31 décembre 2025.

6 – Résultat exceptionnel

Le résultat exceptionnel comprend les produits et charges résultant d'événements majeurs ou inhabituels et d'opérations distinctes des activités courantes de l'association et qui n'auraient pas été constatés en l'absence de cet événement. Chaque événement comptabilisé fera ci-dessous l'objet d'une description précise.

7 – Engagement départ à la retraite

Le total des engagements pour l'ensemble des salariés de l'association représente 638 833 €+ 351 358 € de charges sociales soit un total de 990 191 €.

Une provision cumulée pour départ en retraite a été comptabilisée pour un montant de 313 791€

Le périmètre retenu rassemble les salariés de 58 à 64 ans au 31/12/2025. (Période 2025 à 2029 avec départ à 62 ans).

SERVICES	TOTAL ENGAGEMENTS ACTUALISES	ENGAGEMENTS COMPTABILISES	ENGAGEMENTS NON COMPTABILISES
CIEJ DSOL	96 256	43 319	52 937
CIEJ FORMAT® (EDI CEJ JR)	0		0
AVDL	12 848	12 848	0
REUSSITE EDUCATIVE	37 437		0
RSA	29 582	4 693	24 889
APP	74 803	32 739	42 064
A.E. D	6 870	1 157	5 713
AUTONOMIE	328 912	114 528	214 384
P.A. S	24 285	0	0
ALT	208 359	83 778	124 581
SIEGE	170 839	20 729	150 110
TOTAUX	990 191	313 791	614 678

Paramètre de calcul des engagements :

- âge de départ : 62 ans
- taux d'augmentation des salaires : 0,3%
- taux d'actualisation : 3,4 %
- taux de charges sociales : 55

8 – Rémunération des trois plus hauts cadres dirigeants :

Selon l'article 20 de la loi 2006-586 du 23 mai 2006, les rémunérations des trois plus hauts cadres dirigeants, bénévoles et salariés, ainsi que leurs avantages en nature représentent au 31 décembre 2025:

Rémunérations : 257 135 €.

Avantage en nature : 0

9 – Information sur le montant des honoraires du commissaire aux comptes :

Le montant des honoraires du commissaire aux comptes au titre du contrôle légal des comptes représente la somme de 20 400 €.

10 - Réforme du plan comptable ANC n°2022-06 changement de méthode à compter du 01/01/2025

A compter de l'exercice ouvert le 1^{er} janvier 2025, l'entité applique le règlement ANC n°2022-06 modifiant le règlement ANC n°2014-03 relatif au plan comptable général. Ce règlement introduit une nouvelle présentation du compte de résultat, la suppression des transferts de charges, une clarification des postes du bilan ainsi qu'un renforcement des informations à fournir en annexe.

L'application de ce règlement constitue un changement de méthode comptable obligatoire.

Les impacts dans les comptes 2025-comparatif 2024 :

Les Quotes parts de subventions virées au compte de résultat étaient comptabilisées jusqu'en 2024 en produit exceptionnel dans le compte 77700000 et apparaissent désormais en compte 74700000 en produits d'exploitation avec les concours publics et subvention d'exploitation.

A l'actif :

Les frais d'établissement sont présentés distinctement et ne sont plus inclus en dans la rubrique immobilisations corporelles

Les charges constatées d'avance ne sont plus présentées distinctement mais incluses dans les créances.

14 Immobilisations

Dossier : ASA - SAUVEGARDE DE L'ADOLESCENCE - Périodes de : 01/2025 à 12/2025

Immobilisations	Immobilisations au 31 décembre 2024	Acquisitions 2025	Cessions 2025	Immobilisations au 31 Décembre 2025
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement	27 078	26 640	21 300	32 418
Frais de recherche et de développement				
Concessions et droits similaires, Brevets, lic., marques et procédés, droits et val	9 889	3 916		13 804
Fonds commercial				
- dont droit au bail				
Autres immobilisations incorporelles				
Immobilisations incorporelles en cours		41 182		41 182
Total Immobilisations incorporelles	36 967	71 738	21 300	87 404
Immobilisations corporelles				
Terrains	1 000 000			1 000 000
Agencements et aménagements des terrains, plantations à demeure				
Constructions	5 051 739	86 762		5 138 501
Installations, matériel et outillage techniques	38 328			38 328
Autres immobilisations corporelles	2 236 631	22 319	4 168	2 254 782
Immobilisations corporelles en cours	67 224	6 660	73 884	
Total Immobilisations corporelles	8 393 922	115 742	78 052	8 431 612
Immobilisations financières				
Participations	21 320	412		21 731
Créances rattachées à des participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	164 196	3 276	36 728	130 744
Total Immobilisations financières	185 516	3 687	36 728	152 476
TOTAL IMMOBILISATION	8 616 404	191 167	136 079	8 671 491

15 Amortissements

Dossier : ASA - SAUVEGARDE DE L'ADOLESCENCE - Périodes de : 01/2025 à 12/2025

Amortissements	Amortissements au 31/12/2024	Dotations 2025	Diminutions 2025	Amortissements 31/12/2025
Amortissements et dépréciations des immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement	21 152	3 481	7 980	16 652
Frais de recherche et de développement				
Concessions, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et val. sim.	5 458	2 398		7 856
Fonds commercial (établissements privés)				
- dont droit au bail				
Autres immobilisations incorporelles				
Immobilisations incorporelles en cours				
TOTAL amortissements et dépréciations des immob. incorporelles	26 610	5 879	7 980	24 509
Amortissements et dépréciations des immobilisations corporelles				
Terrains				
Agencements et aménagements des terrains, plantations à demeure				
Constructions sur sol propre	2 303 817	208 383		2 512 201
Constructions sur sol d'autrui				
Installations, matériel et outillage techniques	31 866	2 222		34 088
Autres immobilisations corporelles	1 774 928	111 932	1 794	1 885 065
Immobilisations corporelles en cours				
TOTAL amortissements et dépréciations des immob. corporelles	4 110 611	322 537	1 794	4 431 354
Dépréciations des immobilisations financières				
Participations et créances rattachées à des participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres				
TOTAL dépréciations des immobilisations financières	0	0	0	0
TOTAL AMORTISSEMENTS ET DEPRECIATIONS	4 137 221	328 416	9 774	4 455 063

16 Provisions réglementées

Dossier : ASA - SAUVEGARDE DE L'ADOLESCENCE - Périodes de : 01/2025 à 12/2025

Provisions réglementées	Provisions réglementées au 31/12/2024	Augmentations 2025	Diminutions 2025	Provisions réglementées au 31/12/2025
Provisions Réglementées				
141 - Destinées à la couverture du Besoin en Fonds de Roulement *	331 205			331 205
14100100 Fonds de réserve	19 361			19 361
14100200 Fonds de réserve p.j.	311 844			311 844
142 - Pour renouvellement des immobilisations *	101 487			101 487
14200000 Provisions régl.pour renouv.immo.	101 487			101 487
144 - Relatives aux autres éléments de l'actif				
145 - Amortissements dérogatoires *				
146 - Provision spéciale de réévaluation (établissements privés)				
147 - Plus-values réinvesties (établissements privés)				
148 - Autres provisions réglementées				
14861 - dont réserves des plus-values nettes d'actif immobilisé *				
14862 - dont réserves des plus-values nettes d'actif circulant *				
TOTAL PROVISIONS REGLEMENTEES	432 693			432 693

17 Provisions pour risques et charges, provisions pour dépréciation

Dossier : ASA - SAUVEGARDE DE L'ADOLESCENCE - Périodes de : 01/2025 à 12/2025

PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	Montant au 31/12/2024	Augmentations 2025	Diminutions 2025	Montants au 31/12/2025
151 - Provisions pour risques	377 363	197 909	58 763	516 509
152 - Provisions pour charges		427 298	61 742	365 556
dt 1521 provisions/pensions et obligations similaires(à compter 01/01/2025)		375 533	61 742	313 791
153 - Provisions pour pensions et obligations similaires (retraite...)	284 741		284 741	
dt 1530 provisions pensions et obligations similaires(jusqu'au 31/12/2024)	284 741		284 741	
155 - Provisions pour impôts (établissements privés)				
157 - Provisions pour charges à répartir sur plusieurs exercices				
158 - Autres provisions pour charges				
Total provisions pour risques et charges	662 104	625 207	405 246	882 065
PROVISIONS POUR DEPRECIATION	Montant au 31/12/2024	Augmentations 2025	Diminutions 2025	Montants au 31/12/2025
29 - Dépréciation des Immobilisations				
39 - Dépréciation des Stocks et En-Cours				
49 - Dépréciation des Comptes de Tiers	12 774		12 774	
59 - Dépréciation des Comptes Financiers				
Total provision pour dépréciation	12 774	0	12 774	0

18- Etat des Créances et des Dettes

Dossier : ASA - SAUVEGARDE DE L'ADOLESCENCE - Périodes de : 01/2025 à 12/2025

ETAT DES CREANCES ET DES DETTES	Montant brut 2025	Dont à un an au plus	Dont à plus d'un an
CREANCES (a)			
Créances de l'actif immobilisé :			
Participations	21 731		21 731
Prêts			
Autres immobilisations financières	130 744		130 744
Créances de l'actif circulant :			
Créances clients et comptes rattachés	779 657	779 657	
Autres créances	21 619	21 619	
Personnel et comptes rattachés	706	706	
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	15 568	15 568	
Etat et autres collectivités publiques	15 917	15 917	
Autres			
Charges constatées d'avance	92 786	92 786	
TOTAL CREANCES	1 078 727	926 252	152 476
DETTES (b)			
Emprunts obligataires convertibles			
Autres emprunts obligataires			
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits	2 016 665	222 766	1 793 900
Emprunts et dettes financières divers	11 115		11 115
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	316 470	316 470	
Personnel et comptes rattachés	391 844		391 844
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	392 152		392 152
Etat et autres collectivités publiques	64 815		64 815
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	23 000		23 000
Autres dettes	5 870		5 870
Produits constatés d'avance			
TOTAL DETTES	3 221 931	539 235	2 682 696

19- produits à recevoir -Charges à payer

Dossier : ASA - SAUVEGARDE DE L'ADOLESCENCE - Périodes de : 01/2025 à 12/2025

PRODUITS A RECEVOIR-CHARGES A PAYER	Montant 2025
-------------------------------------	--------------

PRODUITS A RECEVOIR	
Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	
Créances clients et comptes rattachés	
Autres créances	7 230

TOTAL GENERAL	7 230
----------------------	--------------

CHARGES A PAYER	
Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	5 705
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	75 047
Dettes fiscales et sociales (dont provision congés payés)	588 385
Autres dettes	387
Etat et autres collectivités publiques	18 646

TOTAL GENERAL	688 170
----------------------	----------------

SAUVEGARDE DE L'ADOLESCENCE

VENTILATION DU RESULTAT 2025					
	Résultat Comptable	Reprises 2025	Résultat de Gestion	Résultat Gest.financ.	Résultat Association
C.I.E.J.					
<i>Financeurs CIEJ</i>	-36 946	0	-36 946	-36 946	
<i>Association Réussite Educative</i>	-179 618	0	-179 618		-179 618
<i>Association Education Nationale</i>	0	0	0		0
<i>Association CEJ-R</i>	283	0	283		283
P.A.S.					
<i>Financeurs Urgence</i>	41 491	20 000	61 491	61 491	
<i>Financeurs Abri</i>	-50 190	36 024	-14 166	-14 166	
<i>Association PAEJ</i>	21 196	0	21 196	0	21 196
A.E.D./SIL					
<i>Financeurs AED</i>	255 170	-151 605	103 565	103 565	
<i>Financeurs AED-R</i>	-20 484	74 841	54 356	54 356	
<i>Association AVDL</i>	0	0	0		0
<i>Association ALT</i>	0	0	0		0
<i>Association ARL</i>	14 054	0	14 054		14 054
TONUS					
<i>Association APP</i>	-158 723	0	-158 723	0	-158 723
<i>Association RSA</i>	98 615	0	98 615		98 615
SIÈGE					
<i>Financeurs</i>	-20 920	0	-20 920	-20 920	
ASSOCIATION	-48 804		-48 804	0	-48 804
TOTAL	-84 877	-20 741	-105 617	147 380	-252 997

21-Etat des fonds associatifs

Dossier : ASA - SAUVEGARDE DE L'ADOLESCENCE - Périodes de : 01/2025 à 12/2025

FONDS PROPRES DISPONIBLES	-895 756
Fonds associatifs sans droit de reprise	709 829
Réserves	317 122
Report à nouveau	-1 785 278
Résultat de l'exercice associatif	-252 997
Fonds associatifs avec droit de reprise :	
Apports	
Legs et donations	
Dépense non opposables aux tiers financeurs	-485 695
Subventions d'investissement sur biens renouvelables	168 571
Provisions réglementées	432 693
FONDS PROPRES NON DISPONIBLES	2 424 459
Réserves des activités sociales et médico-sociales sous gestion contrôlée	2 526 735
Report à nouveau sous contrôle de tiers financeurs	-270 397
Résultat de l'exercice financeur	168 121
TOTAL GENERAL	1 528 704

22- Variation des Fonds Propres

Dossier : ASA - SAUVEGARDE DE L'ADOLESCENCE - Périodes de : 01/2025 à 12/2025

VARIATION DES FONDS PROPRES	Montant net 31/12/2024	Augmentations 2025	Diminutions 2025	Montant net 31/12/2025
FONDS PROPRES				
Fonds associatifs sans droit de reprise	709 829			709 829
Réserves	2 779 126	68 717	3 986	2 843 858
<i>Dont réserves des activités sociales et médico sociales sous gestion</i>	<i>2 462 004</i>	<i>68 717</i>	<i>3 986</i>	<i>2 526 735</i>
Report à nouveau	-1 967 376	799 445	1 373 438	-2 541 370
<i>Dont report à nouveau des activités sociales et médico sociales sou</i>	<i>-637 775</i>	<i>672 773</i>	<i>305 395</i>	<i>-270 397</i>
Résultat de l'exercice (excédent ou déficit) (1)	-500 717	-84 877	-500 717	-84 877
Total fonds propres	1 020 862	783 285	876 707	927 440
AUTRES FONDS ASSOCIATIFS	609 015	37 543	45 294	601 263
Subventions d'investissement sur biens renouvelables	176 322	18 182	25 933	168 571
Provisions réglementées	432 693	19 361	19 361	432 693
Total autres fonds associatifs	609 015	37 543	45 294	601 263
TOTAL GENERAL	1 629 877	820 828	922 001	1 528 704

23 Suivi Fonds dédiés

Dossier : ASA - SAUVEGARDE DE L'ADOLESCENCE - Périodes de : 01/2025 à 12/2025

FONDS DÉDIÉS	Montant au 31/12/2024	Augmentations 2025	Diminutions 2025	Montants au 31/12/2025
19210000 Fonds dédié à l'investissement	55 000	0	0	55 000
19400000 Fonds dédiés / subv. fonction.AVDL	159 062	147 439	159 062	147 439
19400400 Fonds dédiés PAS	15 156	0	0	15 156
19400600 Fonds dédiés AVDL 2012	23 943	0	0	23 943
19400900 Fonds dédiés PAEJ	102 805	0	0	102 805
19401200 Fonds dédié SEGUR	0	35 415	0	35 415
19401400 FONDS DEDIÉ ALT	0	8 129	0	8 129
19401500 Fonds dédiés Paris Fertile	0	19 000	0	19 000
TOTAL GENERAL	355 966	209 984	159 062	406 888

